PRIX GERARD DE NERVAL DE LA NOUVELLE 2020

Règlement complet

ARTICLE 1. L'association Gérard de Nerval et les Editions Arthémuse, 32 rue du Théâtre - 75015 Paris, organisent un concours de nouvelles sur le thème **« Disparition inquiétante au Touquet ».**

ARTICLE 2. Le concours est ouvert le 1er novembre 2019 et clos le 31 mai 2020.

ARTICLE 3. L'objet du concours est de soumettre au jury une ou plusieurs nouvelles. Ces nouvelles doivent être originales et inédites. L'histoire doit impérativement avoir pour cadre Le Touquet. La disparition doit avoir eu lieu le 15 août 1920 mais l'action peut se dérouler de nos jours.

ARTICLE 4. Les nouvelles ne devront pas dépasser 15 000 caractères (espaces compris) et obéir aux normes suivantes :

- Format 21 x 29,7 cm
- Police : Calibri, Cambria, Garamond, Times Roman ou Arial
- Caractères 12
- Interlignes 1,5
- Pages numérotées

ARTICLE 5. Les nouvelles doivent être adressées par mail accompagnées du bulletin d'inscription dûment rempli, au plus tard le 31 mai 2020 à l'adresse suivante : arthemuse.editions@gmail.com. Afin de conserver l'anonymat des participants, leurs noms ne doit en aucun cas figurer sur leurs textes.
La nouvelle et le bulletin d'inscription doivent être envoyés dans deux pièces jointes différentes.

ARTICLE 6. Le droit d'inscription est fixé à 10 euros. Ce droit permet à tout candidat de pouvoir concourir. Les inscriptions et règlements se font en ligne sur notre site : https://www.editionsarthemuse.com/product-page/copie-de-participation-au-concours-de-nouvelles-2020

Le droit d'inscription n'est pas remboursable.

ARTICLE 7. Le candidat s'engage à ne pas exiger de droits d'auteur en cas de publication de son texte.

ARTICLE 8. Le jury, composé d'écrivains, de journalistes et de personnalités culturelles du Touquet et de sa région sélectionnera les meilleures nouvelles qui seront publiées dans un même livre aux Editions Arthémuse. Les décisions du jury sont sans appel et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation. Les nouvelles seront jugées selon leur originalité, leur qualité littéraire et le respect du thème.

ARTICLE 9. Les gagnants seront prévenus, individuellement, par l'association Gérard de Nerval. La remise des prix aura lieu dans le courant de l'automne 2020, au Touquet. Le jury décernera à cette occasion un prix d'excellence de 1000 Euros à l'une des nouvelles publiées.

ARTICLE 10. La participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

BULLETIN DE PARTICIPATION

Nom : ……

Prénom : …… Date de naissance : ……..

Adresse complète : ……

……..

Tel : …… E-mail : .....

Titre de la nouvelle: ……